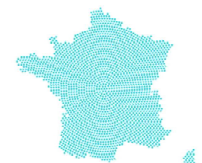


FATEA 2021: UN IMPÉRATIF POUR LA SURVIE DE NOS EA

**ACTION COLLECTIVE EN FAVEUR DES
ENTREPRISES ADAPTEES**

DEFENDRE LES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE
HANDICAP



Action collective
des Entreprises Adaptées

FATEA 2021 : UN IMPÉRATIF POUR LA SURVIE DE NOS EA

**Echanges autour des modalités de mise en œuvre du FATEA 2020
parfois différentes selon les régions,
des délais demandés,
du dossier à construire...
Et nos propositions !**

**ACTION COLLECTIVE EN FAVEUR DES
ENTREPRISES ADAPTEES**

DEFENDRE LES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE
HANDICAP



ACTION COLLECTIVE EN FAVEUR DES ENTREPRISES ADAPTEES

DEFENDRE LES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE
HANDICAP



FATEA 2021 : UN IMPÉRATIF POUR LA SURVIE DE NOS EA

AUDREY COURTIN,

- *DIRECTRICE EA MALÉCOT-APEI LILLE (NORD)*

EMMANUEL GODART,

- *DIRECTEUR EA - APIC - APEI BÉTHUNE (PAS DE CALAIS)*

MOHAMED NEKKACHE,

- *DIRECTEUR D'EA - LVA- SOUCHEZ (PAS DE CALAIS)*

**ACTION COLLECTIVE EN FAVEUR DES
ENTREPRISES ADAPTEES**

DEFENDRE LES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE
HANDICAP



RAPPEL : OBJET DU FATEA

INSTRUCTIONS : N° DGEFP/METH/2019/42 DU 21 FÉVRIER 2019

N° DGEFP/SDPAE/MIP-METH/2020/140 DU 14 AOÛT 2020

- ACCROÎTRE L'OPTIQUE INCLUSIVE DES ENTREPRISES ADAPTÉES ET PERMETTRE D'ACCOMPAGNER ET SOUTENIR :

- LES TRANSFORMATIONS DES EA, POUR CONSOLIDER LEUR CAPACITÉ À PROPOSER DES PARCOURS PROFESSIONNELS, TANT AUX TRAVAILLEURS HANDICAPÉS QU'AUX AUTRES EMPLOYEURS « CLASSIQUES »
- L'ADAPTATION ET L'ANTICIPATION DE L'ÉVOLUTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES,
- LA MISE EN PLACE DE NOUVELLES PRODUCTIONS OU LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS EN ENCOURAGEANT NOTAMMENT, DES OPÉRATIONS DE CROISSANCE EXTERNE,

**ACTION COLLECTIVE EN FAVEUR DES
ENTREPRISES ADAPTÉES**

DEFENDRE LES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE
HANDICAP



- AIDER À POURSUIVRE L'EFFORT D'INVESTISSEMENTS ENGAGÉS AVANT LE 1ER JANVIER 2019
- CONCOURIR AU FINANCEMENT D'AIDES À L'INVESTISSEMENT ET AU CONSEIL
- AVEC DEUX AIDES SUPPLÉMENTAIRES EN 2020 :
 - UNE AIDE LIÉE À LA PANDÉMIE
 - AU TITRE D'UN SOUTIEN PARTIEL DE LA PERTE D'EXPLOITATION
 - AU TITRE D'UNE COMPENSATION DES SURCOUTS DE FONCTIONNEMENT
 - UNE AIDE À L'ACCOMPAGNEMENT DU DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

LA REALITE DE LA SOLLICITATION DU FATEA DANS LES REGIONS :

- LA COMPLEXITE

- LE CONTENU
- LE NOMBRE DE DOSSIERS A COMPLETER
- NOMBRE DE PIECES A JOINDRE

- UN PERIMETRE CHANGEANT

- NOTAMMENT AU NIVEAU DE LA REPRISE DES INVESTISSEMENTS

- ELIGIBILITE ALEATOIRE

- SELON LA TAILLE DE L'EA
- SELON LE STATUT DE L'EA : PRIVÉE/PUBLIQUE

**ACTION COLLECTIVE EN FAVEUR DES
ENTREPRISES ADAPTEES**

DEFENDRE LES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE
HANDICAP



LA REALITE DE LA SOLLICITATION DU FATEA DANS LES REGIONS :

- INÉGALITÉ DE TRAITEMENT :

- OCCITANIE :

- ✓ DÉPÔT DES DOSSIERS JUSQU'AU 04 NOVEMBRE
 - ✓ AIDE AUX CONSEILS : RÉTROACTIVITÉ À DÉBUT 2020
 - ✓ AIDE AUX INVESTISSEMENTS : POUR LES DÉPENSES À VENIR (NOV & DÉC)

- HAUTS DE FRANCE

- ✓ DÉPÔT DOSSIER JUSQU'AU 04 NOVEMBRE
 - ✓ REPRISE INVESTISSEMENTS AVANT LE 14 AOÛT SI DISCUSSION ENGAGÉE SUR LES INVESTISSEMENTS EN DÉBUT D'ANNÉE AVEC LA DIRECCTE

**ACTION COLLECTIVE EN FAVEUR DES
ENTREPRISES ADAPTEES**

DEFENDRE LES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE
HANDICAP



LA REALITE DE LA SOLLICITATION DU FATEA DANS LES REGIONS :

➤ NORMANDIE :

- ✓ DÉPÔT DES DOSSIERS JUSQU'AU 04 NOVEMBRE
- ✓ AIDE AUX CONSEILS /AIDE AUX INVESTISSEMENTS : POUR LES DÉPENSES À VENIR (NOV & DÉC)

➤ GRAND EST (ARDENNES) :

- ✓ DÉPÔT DES DOSSIERS AU 16 OCTOBRE, DATE BUTOIR INDIQUÉE DU 01/11,
- ✓ AIDE AUX CONSEILS /AIDE AUX INVESTISSEMENTS : PAS DE PRÉCISION SUR LES DATES DE REPRISE DE FACTURES

**ACTION COLLECTIVE EN FAVEUR DES
ENTREPRISES ADAPTEES**

DEFENDRE LES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE
HANDICAP



CONSÉQUENCES :

- AIDES « FORFAITAIRES » 2020 : UN PLUS POUR LES EA MAIS UN MODE DE CALCUL BASÉ SUR LA MARGE QUI FAVORISE LES EA LES PLUS RENTABLES
 - LES EA AYANT 40 € DE MARGE SUR COÛT VARIABLE ONT-ELLES VRAIMENT BESOIN D'UNE AIDE AUSSI IMPORTANTE ?
 - NE FAUT-IL PAS FAVORISER UN PEU PLUS LES EA QUI MARGE LE MOINS EN PRIVILÉGIANT L'EMBAUCHE DE SALARIÉS MOINS PERFORMANTS ?
- LE FATEA EST UNE MESURE TRANSITOIRE AVEC NOTAMMENT LA DISPARITION PROGRAMMÉE DES AIDES À L'INVESTISSEMENT. CERTAINES EA N'AURONT PLUS LES MOYENS FINANCIERS POUR RENOUVELER OU DÉVELOPPER LEUR OUTIL DE PRODUCTION.

**ACTION COLLECTIVE EN FAVEUR DES
ENTREPRISES ADAPTEES**

DEFENDRE LES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE
HANDICAP



ACTION COLLECTIVE EN FAVEUR DES ENTREPRISES ADAPTEES

DEFENDRE LES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE
HANDICAP



L'ACTION COLLECTIVE PROPOSEE :

- PUBLIER L'INSTRUCTION FATEA EN DÉBUT D'ANNÉE 2021 POUR FINANCER LA PLUS GRANDE PARTIE DES PROJETS DÉPOSÉS PAR LES EA
- PRÉCISER CLAIEMENT LES DATES DE REPRISE DES FACTURES LIÉES AUX PROJETS DE L'AXE 2 (CONSEIL/INVESTISSEMENT/ DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL), OU :
 - INITIER UN DIALOGUE DE GESTION AVEC LES DIRRECTE DÈS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2021 POUR ÉVOQUER LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS AU PLUS TÔT ET LES PRENDRE EN COMPTE DANS LE FATEA
- POUR ÉVITER LE NOMBRE IMPORTANT DE DOSSIERS, DE CONVENTIONS ET LAISSER DAVANTAGE DE TEMPS AUX EA POUR LA GESTION DU QUOTIDIEN, PROPOSER UN DOSSIER AU PLUS TÔT DANS L'ANNÉE BALAYANT L'ENSEMBLE DES AXES ET NE RÉDIGER QU'UNE SEULE CONVENTION

ACTION COLLECTIVE EN FAVEUR DES
ENTREPRISES ADAPTEES

DEFENDRE LES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE
HANDICAP



ACTION COLLECTIVE EN FAVEUR DES ENTREPRISES ADAPTEES

DEFENDRE LES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE
HANDICAP



L'ACTION COLLECTIVE PROPOSE :

- MAINTENIR DES AIDES À L'INVESTISSEMENT AU-DELÀ DE 2022 SOUS LA FORME D'UN FONDS D'AIDE À L'INVESTISSEMENT (FAI)
- MAINTENIR DES AIDES AU TITRE D'UN SOUTIEN PARTIEL DE LA PERTE D'EXPLOITATION ET AU TITRE D'UNE COMPENSATION DES SURCOUTS DE FONCTIONNEMENT
- POUR LE SOUTIEN PARTIEL DE LA PERTE D'EXPLOITATION (1,50 € À 6 €) : RESSERRER CETTE FOURCHETTE POUR AIDER DAVANTAGE LES EA QUI ONT DES MARGES PLUS FAIBLES

**ACTION COLLECTIVE EN FAVEUR DES
ENTREPRISES ADAPTEES**

DEFENDRE LES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE
HANDICAP



ACTION COLLECTIVE EN FAVEUR DES ENTREPRISES ADAPTEES

DEFENDRE LES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE
HANDICAP



L'ACTION COLLECTIVE PROPOSE :

- PRENDRE DAVANTAGE EN COMPTE LA PAROLE DU TERRAIN EN PROPOSANT À L'ACTION COLLECTIVE DE PARTICIPER À L'ÉLABORATION DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES ORGANISANT LA POLITIQUE MISE EN PLACE POUR LES EA
- A L'IMAGE DU CREA, CRÉER UN COMITÉ NATIONAL DES EA : LE CNEA ET PARTICIPER À L'ÉVALUATION DE LA RÉFORME DES EA

**ACTION COLLECTIVE EN FAVEUR DES
ENTREPRISES ADAPTEES**

DEFENDRE LES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE
HANDICAP

